



**LE PRINTEMPS
HÉRAULTAIS**



DOSSIER DE PRESSE
TERRES AGRICOLES



ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES
20 ET 27 JUIN 2021

POUR LA SANCTUARISATION DES TERRES AGRICOLES LA PROTECTION DES NAPPES PHRÉATIQUES ET LA DIVERSIFICATION DE NOS TERRITOIRES

NOS RESSOURCES EN TERRE

Dans l'Hérault ce sont 17000 hectares qui ont été artificialisés en 30 ans.

En 50 ans, la population a doublé, la surface urbanisée à triplé. 80% de la population de l'Hérault est concentrée sur le littoral, dans les grandes villes et communes moyennes. Nous constatons une surconsommation du foncier, particulièrement dans les espaces périurbains.

La pandémie a montré qu'il faut stopper l'aggravation de la dépendance alimentaire et la disparition massive de terres cultivables en périphérie des villes. Nous avons la responsabilité de préserver le foncier agricole pour les générations futures. **Il est donc légitime pour les candidat.s.es du Printemps Héraultais d'être présents sur notre canton Montpellier- Castelnaud (Canton 20).**

SUR LE TERRITOIRE DU CANTON, L'ENJEU EST À LA FOIS AGRICOLE ET HYDRAULIQUE

Une vaste étendue agricole perméable car sableuse (origine du nom Sablassou) draine et filtre l'eau de pluie et alimente une nappe phréatique considérable.

Une terre à Haute Valeur Agricole qui peut permettre un approvisionnement en circuit court en redéveloppant le maraîchage, comme ce fut le cas au sortir de la guerre.

Un savoir-faire dans la gestion de l'eau avec des Norias, monuments patrimoniaux d'irrigation. 24 norias ou puits ont été recensés dans cette zone.

De plus, le quartier du Sablassou, pourtant peu artificialisé, est régulièrement inondé par ruissellement de pluie et remontée de nappes.

Il est donc crucial d'empêcher l'artificialisation de cette zone qui va remettre en cause la perméabilisation naturelle du sol et sa potentialité en agro écologie avec autonomie en eau.

En 2015 des experts et militants dénonçaient déjà les choix politiques de la commune de Castelnaud avec l'urbanisation de 19 ha de terres agricoles dans le quartier du Caylus au nord de la ville (cf. doc. Joint).

En 2019, des associations se sont mobilisées contre le projet d'urbanisation des terres agricoles au Sud de la RN 113, ici, dans le quartier Sablassou envisagé dans le SCOT de la Métropole. Ce sont 60 ha qui sont menacés.

Trois projets sur le canton sont inacceptables, la DEM (déviation Est de Montpellier), le campus numérique souhaité par le maire de Castelnaud le Lez alors que des emplacements sont disponibles sur le parc Eureka et le projet de halte TER Castelnaud-Le Crès qui ne doit pas détruire les terres agricoles.



LES MESURES DU PRINTEMPS HÉRAULTAIS POUR LE CANTON 20

Sanctuariser les terres agricoles pour développer une agriculture de proximité et de qualité :

Pour cela nous élaborerons un PAEN (*Périmètre de préservation et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels périurbains*) qui est un dispositif du Code de l'urbanisme pour freiner l'étalement urbain, préserver et valoriser les meilleures terres. C'est un outil juridique de protection et de préservation durable des sols agricoles et naturels. Ici, au sud de Castelnaud, ce sont 150 hectares à préserver.

DÉFENDRE UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'ACQUISITIONS FONCIÈRES

des terres pour installer des jeunes maraîchers - maraîchères en régie publique agricole pour une production biologique qui alimentera la restauration des collèges et autres établissements scolaires et des EPHAD.

UN ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS POUR LA CONVERSION EN BIO

L'auto-suffisance alimentaire en ligne de mire : «Pas de circuits courts sans terres agricoles disponibles» :

L'Hérault compte près de 200 000 hectares de terres agricoles, soit près de 30% de la surface totale du territoire. Pour approvisionner en fruits et légumes la population, 60 000 hectares sont à mobiliser.

NOS RESSOURCES EN EAU

A l'heure où l'eau se raréfie, protégeons ce patrimoine et faisons en sorte qu'il redevienne une ressource.

Pour cela il faut stopper l'urbanisation pour sauvegarder les zones naturelles afin de respecter le cycle de l'eau et ainsi assurer notre sécurité alimentaire.

Créer autour des projets maraîchers des parcs Agro Ecologiques accueillant du public, à pieds, à vélo, pour redonner le goût de la terre et de l'eau aux gens dans un cadre urbain ou semi urbain.

LA DÉMOCRATIE COMME OUTIL DE GOUVERNANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La participation des habitants.es aux décisions qui engagent notre territoire est au cœur de notre projet.

Référendum des habitant-es sur ces projets.

Création d'une Assemblée Citoyenne Départementale, tirée au sort, qui aura pour mission de faire des propositions, de donner un avis motivé sur le budget, sur les grands projets départementaux et d'intervenir lors des assemblées plénières du Conseil Départemental.

Sensibiliser les collégien.s.nes et les jeunes par le développement de projets communs sur les questions écologiques.

